



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'Intérieur
Délégation régionale**

**AVIS DE RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS EN SITUATION DE
HANDICAP POUR L'ACCÈS AU GRADE PAR LA VOIE
CONTRACTUELLE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER
POUR LA RÉGION GRAND-EST
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

→ Assistant administratif au secrétariat de la CRS 30 à la caserne SERRET de Châtel Saint Germain (57000)

→ Gestionnaire de prestations financières au centre de services partagés CHORUS au secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone Est à Metz (57000)

Est donc organisé, au titre de l'année 2024, le recrutement de travailleurs(es) en situation de handicap conformément à l'article L.5212-13 du code du travail, pouvant déboucher sur une titularisation en qualité d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de l'intérieur et des outre-mer, selon le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Ouverture des inscriptions	19/06/24
Clôture des inscriptions	19/07/24
Réunion d'admissibilité pour la sélection des dossiers	Semaine du 05/08/24
Résultats d'admissibilité	19/08/24
Envoi des convocations pour la phase d'admission	19/08/24
Épreuves orales d'admission	10/09/24
Résultats d'admission	12/09/24
Affectations	01/11/24

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Sans condition de diplôme
- Etre de nationalité française, ou être ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ;
- Etre en règle avec la législation du service national ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- N'avoir aucune mention au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Ne pas appartenir à un cadre emploi de l'une ou l'autre des trois fonctions publiques ;
- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L.5212-13 du code du travail) ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

ETAPES DU RECRUTEMENT

- Les candidats au recrutement établiront un dossier d'inscription avec C.V. et lettre de motivation qui sera examiné par la commission de sélection.
- Les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien avec le jury qui visera à vérifier la correspondance entre leur profil et le poste proposé.
- La commission arrêtera la liste des candidats retenus sur liste d'aptitude.
- Les candidats recrutés, sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé, bénéficieront d'un contrat de droit public d'un an. A l'issue, ils auront vocation à être titularisés après avis favorable de la commission administrative paritaire du corps concerné. A défaut, le contrat pourra ou non être renouvelé pour une durée maximale d'un an.

PIÈCES À FOURNIR

Les candidats doivent fournir obligatoirement un dossier comprenant :

- le dossier de candidature au recrutement dûment complété ;
- une lettre de motivation qui mentionne la localisation du poste envisagé ;
- un curriculum vitae ;
- la notification de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé établie par la CDAPH ou tout autre document justifiant de l'obligation d'emploi ;
- l'attestation sur l'honneur de non-appartenance à un corps de la fonction publique ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;
- une copie de l'attestation de la journée de citoyenneté défense si concerné(e).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour obtenir tous les éléments utiles au recrutement, le candidat se connecte sur le site Internet du ministère de l'Intérieur (« www.interieur.gouv.fr » – rubrique « je veux devenir agent public - recrutements ouverts- région Grand-Est »).

OU s'adresse au bureau du recrutement et de la réserve du SGAMI Est :

par courriel : sgami57dr-administratifs@interieur.gouv.fr

ou par voie postale :

Délégation régionale du SGAMI de la zone Est
Bureau du recrutement et de la réserve
8 rue de Chenôve -B.P. 31818
21018 DIJON CEDEX

Une fois complété, le dossier doit être daté, signé et transmis par mail au plus tard le 19 juillet 2024 à l'adresse suivante : sgami57dr-administratifs@interieur.gouv.fr

Les pièces nécessaires seront jointes en un ou plusieurs envois.

ou à défaut, déposé ou acheminé par courrier au plus tard avant la date limite de clôture des inscriptions, soit le 19 juillet 2024 (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation régionale du SGAMI de la zone Est
Bureau du recrutement et de la réserve
8 rue de Chenôve -B.P. 31818
21018 DIJON CEDEX

Un accusé réception sera transmis par mail dans les 5 jours à l'issue de la réception par courriel ou par courrier postal du dossier d'inscription. A défaut, il convient de prendre impérativement contact avec le service (03 80 44 59 00)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais sera rejeté.

RENSEIGNEMENTS

par courriel : sgami57dr-administratifs@interieur.gouv.fr

par téléphone : 03 80 44 59 00